



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU de la séance du 05 novembre 2007

Etaient présents : Mmes Vallet Martine, Lorge Jeanine, Badoux Marie-Louise, Clément Edith, Dubois-Sévenier Danièle, MM Jacquot Guy, Cottin Jean-Claude, Bejannin Daniel, Berger Claude, Palazzi Ovidio, Sebellin Michel.

Excusé : Absents : Mme Charpy Lydie, MM. Cogne Michel, Pascal Jacques.

REGLEMENT DU CIMETIERE :

Le columbarium n'étant pas encore en place, la définition d'un règlement du cimetière est remise à une réunion prochaine.

VENTE DE BOIS FAÇONNES

Lors de la réunion de février le conseil avait décidé d'associer la commune aux contrats de fournitures de sapins et épicéas passés par l'ONF avec différents marchands de bois. L'ONF a une proposition d'achat de 335 m³ de bois (parcelle 14) par la société Ducret, le bûcheronnage et le débardage seraient effectués par Fabien Pellegrini à Montréal-la-Cluse pour un coût de 21 € le m³.

Le conseil accepte la proposition de l'ONF et mandate le Maire pour signer les conventions à passer respectivement avec M. Pellegrini et avec l'ONF pour réaliser l'exploitation de cette coupe et la vente des bois.

L'ONF propose de mettre en vente en 2008, selon le même principe, les parcelles 16, 18, 19, 51, 52 et 53 pour un volume total de 1340 m³. Le conseil émet un avis favorable à cette proposition.

FRAIS SCOLAIRES

M. le Maire présente le bilan financier des frais scolaires engagés par la commune pour l'année 2006-2007, en prenant en compte les fournitures scolaires et autres matériels et jeux, l'entretien des locaux et du matériel, les frais d'électricité, de chauffage, de téléphone, les salaires des ATSEM, les intérêts des emprunts afférents à ces bâtiments. Le bilan s'établit comme suit :

- école primaire : 75 286.61 € pour 155 enfants, soit 485.72 € / enfant
- école maternelle : 103 872.38 € pour 74 enfants, soit 1 403.68 € / enfant.

Au sein de la communauté de communes, il a été décidé de recouvrir la moitié du prix de revient auprès des communes ayant un enfant fréquentant une école d'une autre commune de la communauté.

Le montant à recouvrir auprès des communes extérieures est donc fixé à 701.84 € pour un enfant de maternelle et 242.86 € pour une enfant de primaire.

Pour information : Oyonnax : 460.84 en primaire, 499.90 en maternelle, Balignat : 487.66 en primaire et 685.55 en maternelle.

RAPPORT D'ACTIVITE 2006 DU SIEA

M. le Maire présente les actions du syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA) :

- travaux d'extension des réseaux d'électricité (alimentation des logements sociaux, renforcement des réseaux, effacement des réseaux)
- éclairage public (réseaux d'éclairage, éclairage des monuments, mise en valeur de sites remarquables)
- service public du gaz
- système d'information géographique (logiciel pour cadastre)
- mise en souterrain des réseaux de télécommunications
- communication électronique : ADSL, fibre optique

Le conseil n'émet aucune observation sur le rapport présenté.

STATION D'EPURATION DU PONT ROYAT

Une enquête publique a eu lieu du 24 septembre au 27 octobre 2007 concernant la demande présentée par le Syndicat du Pont Royat pour la construction d'une station d'épuration, déversoir d'orage et collecteurs de

transport sur les communes des Neyrolles, Nantua, Port, Montréal-la-Cluse, Martignat, Brion, Saint-Martin-du-Fresne et Géovreissiat.

La station sera implantée près du rond-point de Brion, en contrebas de la route, après l'ancien terrain de la DDE, le transport se fera depuis l'ancienne station (vers Poralu) et depuis les communes concernées.

Le conseil n'émet aucune objection ni remarque sur le dossier mis à l'enquête publique.

FIXATION DES DIFFERENTS TARIFS

Le conseil fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2008 (révision en application des indices INSEE : 2006 : 105,45 et 2007 : 108,36) comme suit :

Divers bâtiments :

- salle des fêtes place de la mairie : 1 jour : 96 €, week-end : 143 €
- salle complexe nord : 1 jour : 58 €, week-end : 85 €
- salle complexe est : 1 jour : 130 €, week-end : 180 €
- logement de Mme et M. Loisy : 363.38 €/mois
- logement de M. Bocquillod : 272.54 €/mois
- la Cure : 118.31 €/an
- maison commune d'Evron : 488.03 €/trimestre
- épicerie : 561.30 €/mois
- la poste : 518 €/mois

Concessions de cimetière :

- place simple : 95 € pour 30 ans et 134 € pour 50 ans
- place double : 152 € pour 30 ans et 190 € pour 50 ans

Eau et assainissement (prix HT) :

- m³ d'eau consommé : 0.86 €
- location de compteur : 9.09 €
- intervention pour fermeture de vanne ou relevé complémentaire : 17.76 €
- redevance assainissement : 0.73 € par m³ d'eau consommé
- taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 2138 €
- vérification du système d'assainissement : 40 €

QUESTIONS DIVERSES

→ Pour la réalisation des travaux d'assainissement rue de peupliers il est nécessaire de traverser la voie ferrée. Cette traversée se fera en tranchée, il faut donc enlever les rails, puis refaire le ballast et remettre les rails. Vu la spécificité et la complexité des travaux, ils seront réalisés par une entreprise agréée par la SNCF, d'où la nécessité pour la commune de passer une convention avec la SNCF. Ces travaux s'élèveront à 7 126 € HT. Le conseil accepte les termes de la convention proposée.

→ M. Le maire propose d'aménager un monument en mémoire aux soldats de la commune, plus conséquent que la stèle existante, avec possibilité de remettre ensuite des écriteaux par la suite. Le devis de l'entreprise Fornaciari, d'un montant de 3334 € TTC, est accepté.

→ Le contrat pour l'entretien de l'éclairage public arrive à son terme au 31 décembre 2007. Six entreprises ont été contactées, 4 ont déposé une offre : Babolat, SDEL, Sobeca et Inéo. L'entreprise Babolat et la mieux disante au niveau prix, après Inéo, mais les services de cette entreprise qui assure actuellement cette prestation ne sont pas satisfaisants, les délais d'intervention sont très longs.

→ Contact a également été pris pour l'entretien des feux tricolores et pour la pose et dépose des illuminations de Noël : Il serait bien que tous ces travaux soient réalisés par la même entreprise car liés entre eux. Le conseil demande à M. le Maire de demander des renseignements complémentaires aux entreprises sur leur prestation avant de choisir.

→ Il avait été constaté que le chemin des grands plans nécessitait des travaux complémentaires. Un devis a été demandé à l'entreprise Dufour pour un apport de pierres et concassage. Le devis s'élève à 12 916.80 € TTC. Le conseil trouve ce montant trop important et décide de laisser agir l'hiver sur ce chemin et de voir son état ensuite.

→ M. le Maire informe le conseil que trois devis ont été demandés pour les travaux électriques à faire à l'école maternelle pour la mise en réseau des postes informatiques. L'entreprise Prégi Elec étant le moins disante a été retenue (3804,48 € TTC).

→ Lors d'une précédente réunion le conseil a décidé de concrétiser la rétrocession de la voirie des lotissements par acte administratif et non acte notarié. Le Maire enregistrant cet acte il ne peut signer en tant qu'acheteur. Le conseil mandate Mme Vallet pour signer ces actes.

→ M. le Maire présente le bilan du CRAC 2006 (opération cœur de village). Celui-ci fait apparaître un résultat négatif de 95 633.34 € (recettes : 556 156.81 €, dépenses : 661 419.78 € - 9 629.63 € -engagées mais non réalisées).

→ Travaux :

- Les travaux d'Evron se terminent le mercredi 7 novembre
- Les travaux rues du commerce et des peupliers ont débutés cette semaine, la circulation sera perturbée pendant quelques temps.
- Le plafond de la cantine a été fait pendant les vacances scolaires.
- Une plate forme pour déplacer les bennes de collectes du papier et du verre qui sont rue du chemin de fer est en cours de réalisation afin d'isoler la benne à déchets verts au plus tôt.
- Mme Dubois-Sévenier demande s'il est possible d'envisager la réparation du lavoir (le bac lui-même) avant qu'il ne se dégrade trop. Il est également demandé à ce que du produit de traitement soit passé sur les bois.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Martignat, le 6 novembre 2007
Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes
à cette réunion peuvent être
consultées en mairie pendant
les heures de permanence.